

THE GOLDEN QUILLS



Règlement

Table des matières

1. Les catégories récompensées

2. Eligibilité

2.1 Eligibilité des oeuvres

2.2 Eligibilité des auteurs

2.3 Eligibilité des maisons d'édition

2.4 Eligibilité des couvertures

2.5 Eligibilité des librairies

2.6 Eligibilité des influenceurs littéraires

2.7 Eligibilité des traductions

2.8 Eligibilité des agents littéraires

2.9 Eligibilité des livres audios

2.10 Modalités de dépôt de candidature

3. Processus de sélection

3.1 Le comité de lecture

3.2 Le jury final

3.3 Confidentialité des votes et des résultats

3.4 Le prix

4. Evaluation des oeuvres

4.1 Grille d'évaluation des oeuvres

4.2 Grille d'évaluation des personnages

4.3 Grille d'évaluation de l'auteur de l'année

4.4 Grille d'évaluation de la meilleure couverture

4.5 Grille d'évaluation de la meilleure traduction

4.6 Grille d'évaluation du meilleur livre audio

4.7 Grille d'évaluation de la meilleure maison

d'édition

4.8 Grille d'évaluation de la librairie de l'année

4.9 Grille d'évaluation de l'influenceur de l'année

4.10 Grille d'évaluation de l'agent littéraire de l'année

5. Exclusion, retrait et annulation d'une candidature

5.1 Incompatibilités

6. Dispositions générales

6.1 Acceptation du règlement

6.2 Modification du règlement

6.3 Indépendance du processus de sélection

6.4 Usage du nom et du logo des Golden Quills

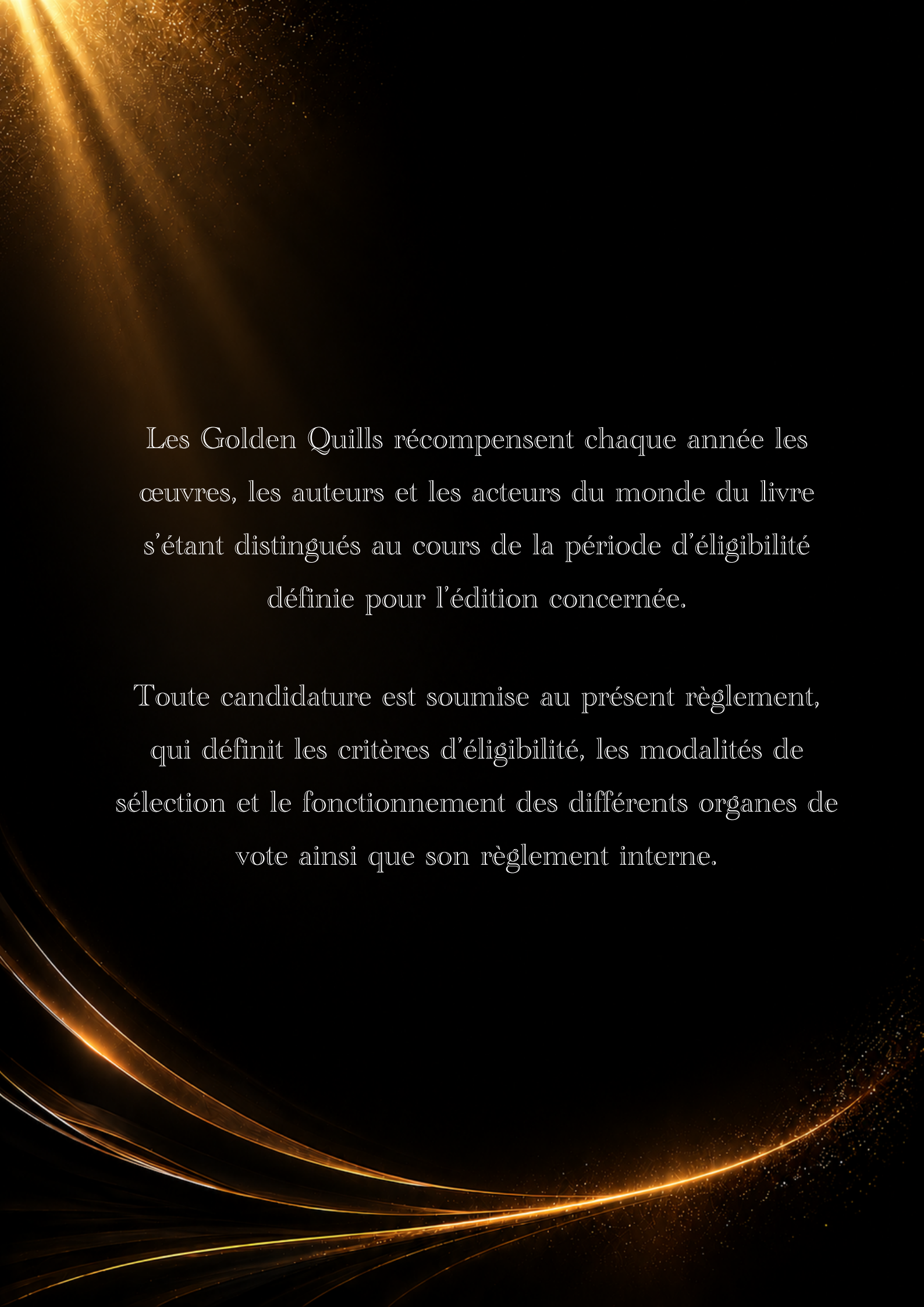
6.5 Propriété intellectuelle

6.6 Protection des données personnelles

6.7 Cas de force majeure

6.8 Droit applicable et juridiction compétente

6.9 Contact

The background of the page is a dark, textured surface with a golden, shimmering light effect. In the top left corner, there is a bright, diagonal beam of golden light that fades into the dark background. At the bottom, there are several curved, glowing golden lines that sweep across the page, creating a sense of movement and elegance. The overall aesthetic is one of luxury and prestige, fitting for an award ceremony.

Les Golden Quills récompensent chaque année les œuvres, les auteurs et les acteurs du monde du livre s'étant distingués au cours de la période d'éligibilité définie pour l'édition concernée.

Toute candidature est soumise au présent règlement, qui définit les critères d'éligibilité, les modalités de sélection et le fonctionnement des différents organes de vote ainsi que son règlement interne.

1. Les catégories récompensées (30)

Littérature :

- ◆ Best Thriller Francophone / International
- ◆ Best Science-Fiction Francophone / International
- ◆ Best Fantasy Francophone / International
- ◆ Best Romantasy Francophone / International
- ◆ Best Romance Francophone / International
- ◆ Best Audio Book Francophone / International
- ◆ Best Saga Francophone / International
- ◆ Meilleur roman auto-édité
- ◆ Meilleur personnage principal
- ◆ Meilleur Sidekick
- ◆ Meilleur antagoniste
- ◆ Coup de coeur du public
- ◆ Livre de l'année
- ◆ Meilleur Auteur Francophone / International
- ◆ Carrière exceptionnelle*

Monde du livre :

- ◆ Meilleure couverture Francophone / International
- ◆ Librairie de l'année
- ◆ Meilleure maison d'édition
- ◆ Meilleur agent littéraire
- ◆ Meilleur influenceur littéraire
- ◆ Meilleure traduction

2. Éligibilité des catégories

2. 1 Éligibilité des œuvres

Les Golden Quills sont ouverts aux œuvres de fiction publiées durant la période d'éligibilité définie pour chaque édition.

Catégories linguistiques

Les Golden Quills distinguent deux ensembles de catégories :

Catégories Francophones : Ouvertes aux œuvres disponibles en langue française, qu'elles aient été rédigées originellement en français ou traduites en français.

Catégories Internationales : Ouvertes aux œuvres disponibles en langue anglaise, qu'elles aient été rédigées originellement en anglais ou traduites en anglais.

=> Une œuvre ne peut concourir que dans un seul ensemble de catégories

Date d'éligibilité

Une œuvre est éligible l'année de sa première publication dans la langue de la catégorie dans laquelle elle concourt.

Pour l'édition des Golden Quills 2028, le roman doit être publié entre le 1er janvier 2027 et le 31 décembre 2027.

Exemples :

Un roman publié en anglais en 2027 est éligible aux catégories Internationales 2027.

Un roman publié en italien en 2026 et traduit en anglais en 2027 est éligible aux catégories Internationales 2027.

Un roman publié en allemand en 2025 et traduit en français en 2027 est éligible aux catégories Francophones 2027.

Conditions générales

Les œuvres peuvent être publiées par une maison d'édition traditionnelle ou en autoédition.

Les candidatures peuvent être soumises par :

- ◆ les auteurs
- ◆ les maisons d'édition
- ◆ les agents littéraires
- ◆ l'organisation des Golden Quills

Les romans présentés doivent comporter au minimum 50 000 mots dans leur version originale ou traduite.

En cas de doute, l'organisation des Golden Quills pourra demander à l'auteur ou à l'éditeur de communiquer le nombre approximatif de mots de l'œuvre.

Œuvres non éligibles

Ne sont pas éligibles :

- ◆ les rééditions d'œuvres déjà publiées
- ◆ les éditions collector ou augmentées d'un ouvrage existant
- ◆ les ouvrages publiés en dehors de la période d'éligibilité
- ◆ les œuvres ne correspondant à aucune catégorie ouverte pour l'édition concernée
- ◆ les nouvelles, recueils et autres formats courts, sauf disposition contraire prévue pour une catégorie spécifique.

Conditions de publication

Les œuvres présentées doivent :

- ♦ disposer d'un numéro ISBN propre à l'édition présentée
- ♦ être commercialisées auprès du public, en format papier et/ou numérique, au plus tard le 31 décembre de la période d'éligibilité

Nombre de candidatures

- ♦ Un auteur ne peut présenter qu'une seule œuvre par catégorie et par édition
- ♦ Une maison d'édition peut présenter au maximum trois œuvres par catégorie et par édition, les labels (imprints) disposant d'une identité éditoriale propre étant considérés séparément

Une œuvre présentée avant sa date de sortie officielle reste soumise à ces conditions. Si elles ne sont pas remplies au terme de la période d'éligibilité, la candidature est écartée.

2.2 Eligibilité des auteurs

Les Golden Quills récompensent les auteurs s'étant distingués au cours de la période d'éligibilité de l'édition concernée.

Conditions générales

Les candidatures peuvent être soumises par :

- l'auteur lui-même
- sa maison d'édition
- son agent littéraire
- l'organisation des Golden Quills.

Les auteurs publiés en maison d'édition et les auteurs publiés en autoédition sont éligibles.

Un auteur doit avoir publié au moins une œuvre répondant aux critères d'éligibilité de l'édition concernée.

Auteurs et co-auteurs

Les auteurs peuvent avoir publié seul en leur nom (réel ou pseudonyme) ou avec des co-auteurs sous un nom commun (réel ou pseudonyme) ou sous leurs deux noms sont éligibles.

Lorsqu'une candidature est déposée au nom d'une équipe de co-auteurs, celle-ci est considérée comme une candidature commune. Les co-auteurs sont présentés, nommés et, le cas échéant, récompensés conjointement.

Un auteur ayant publié à la fois seul et en coécriture au cours d'une même période d'éligibilité ne peut être nommé que dans une seule configuration :

♦ soit individuellement

♦ soit avec son ou ses co-auteurs.

Période d'évaluation

La catégorie Meilleur auteur récompense l'ensemble du travail réalisé par l'auteur durant la période d'éligibilité.

L'évaluation porte sur l'année littéraire de l'auteur et non sur une œuvre en particulier.

Les différentes publications de la période peuvent être prises en considération par le comité de lecture et le jury.

Auteurs non éligibles

Ne sont pas éligibles :

- ◆ les auteurs n'ayant publié aucune œuvre éligible durant la période concernée
- ◆ les candidatures ne respectant pas le présent règlement
- ◆ les candidatures déposées dans plusieurs configurations différentes (individuellement et en coécriture).

2.3 Éligibilité des Maisons d'édition

Conditions d'éligibilité

Les maisons d'édition publiant des ouvrages éligibles aux Golden Quills

Les maisons d'édition à compte d'éditeur uniquement

Les labels (imprints) peuvent être présentés individuellement s'ils disposent d'une identité éditoriale propre

Une maison d'édition ne peut faire l'objet que d'une seule candidature par édition

Les maisons d'édition peuvent être proposées par :

- ✦ la maison d'édition elle-même
- ✦ un auteur publié par celle-ci
- ✦ l'organisation des Golden Quills

Période d'éligibilité

Pour être éligible, la maison d'édition doit avoir publié au moins une œuvre répondant aux critères d'éligibilité des Golden Quills durant la période d'éligibilité de l'édition concernée.

Cas particuliers

En cas de fusion, de rachat ou de changement de nom durant la période d'éligibilité, la candidature est examinée sous l'identité de la maison d'édition au moment de la clôture des candidatures.

2.4 Eligibilité des couvertures

Conditions générales

Couvertures d'œuvres publiées en maison d'édition ou en autoédition.

La couverture est évaluée indépendamment du contenu de l'œuvre qu'elle illustre.

Les candidatures peuvent être soumises par :

- ◆ l'auteur
- ◆ la maison d'édition
- ◆ le cover designer
- ◆ l'organisation des Golden Quills

Les couvertures générées, en tout ou en partie, à l'aide d'une intelligence artificielle ne sont pas admises. Les éléments d'assistance graphique (suppression d'arrière-plan, retouches, colorimétrie,...) ne sont pas considérées comme une génération par IA.

Date d'éligibilité

Première publication de la couverture durant la période d'éligibilité de l'édition concernée.

Une réédition accompagnée d'une nouvelle couverture originale est considérée comme une nouvelle candidature éligible.

Cas particuliers

Les couvertures réalisées par plusieurs artistes font l'objet d'une candidature commune. Les artistes sont présentés, nommés et, le cas échéant, récompensés conjointement.

La couverture d'un même livre ne peut être proposée qu'une seule fois dans la catégorie.

2.5 Eligibilité des librairies

Conditions générales

Les librairies éligibles sont :

- ◆ Les librairies physiques
- ◆ Les librairies en ligne
- ◆ Les librairies indépendantes
- ◆ Les librairies possédant un maximum de trois établissements physiques sous une même enseigne (la boutique en ligne n'est pas comptabilisée dans cette limite)

Les candidatures peuvent être soumises par :

la librairie elle-même
l'organisation des Golden Quills

Date d'éligibilité

La librairie doit avoir exercé son activité durant la période d'éligibilité de l'édition concernée.

Cas particuliers

- ◆ Une librairie disposant d'un établissement physique et d'une boutique en ligne constitue une seule et même candidature
- ◆ Les enseignes comptant plus de trois établissements physiques ne sont pas admises
- ◆ En cas d'ouverture d'un quatrième établissement durant la période d'éligibilité, la candidature reste recevable si cette limite n'était pas dépassée au 31 décembre de la période d'éligibilité

2.6 Eligibilité des influenceurs littéraires

Conditions générales

Les influenceurs littéraires éligibles sont :

- ◆ Les créateurs de contenu spécialisés dans le domaine littéraire
- ◆ Le contenu consacré aux livres doit représenter l'activité principale du compte durant la période d'éligibilité
- ◆ Les créateurs exerçant sur une ou plusieurs plateformes (TikTok, Instagram, YouTube, Twitch, blogs, podcasts...)
- ◆ Les comptes individuels et les comptes gérés par plusieurs personnes

Les candidatures peuvent être soumises par :

- ◆ L'influenceur littéraire lui-même
- ◆ l'organisation des Golden Quills

Date d'éligibilité

- ◆ Le compte doit avoir été créé avant le début de la période d'éligibilité de l'édition concernée, nonobstant le nombre d'abonnés
- ◆ L'influenceur littéraire doit avoir été actif tout au long de la période d'éligibilité.

Cas particuliers

- ◆ Un même créateur ne peut faire l'objet que d'une seule candidature, même s'il est présent sur plusieurs plateformes.
- ◆ Les comptes gérés par plusieurs personnes font l'objet d'une candidature commune. Les membres sont présentés, nommés et, le cas échéant, récompensés conjointement.
- ◆ En cas de changement de nom du compte durant la période d'éligibilité, la candidature reste recevable.

2.7 Eligibilité des traductions

Conditions générales

Les traductions éligibles sont :

- ◆ Les traducteurs ayant réalisé la traduction d'une œuvre répondant aux critères d'éligibilité des Golden Quills.
- ◆ Les traducteurs indépendants et salariés d'une maison d'édition.
- ◆ Les traductions vers le français et vers l'anglais, selon les catégories concernées.

Les candidatures peuvent être soumises par :

- ◆ le traducteur
- ◆ la maison d'édition
- ◆ l'auteur
- ◆ l'organisation des Golden Quills

Date d'éligibilité

La traduction doit avoir été publiée pour la première fois durant la période d'éligibilité de l'édition concernée.

Cas particuliers

- ◆ Les traductions réalisées par plusieurs traducteurs font l'objet d'une candidature commune. Les traducteurs sont présentés, nommés et, le cas échéant, récompensés conjointement.
- ◆ Une même traduction ne peut être proposée qu'une seule fois par édition.
- ◆ Une nouvelle traduction d'une œuvre déjà publiée est considérée comme une candidature distincte si elle constitue une traduction entièrement nouvelle.

2.8 Eligibilité des agents littéraires

Conditions générales

Les agents littéraires éligibles sont :

- ◆ Les agents exerçant à titre indépendant
- ◆ Les agents exerçant au sein d'une agence littéraire
- ◆ Les agents représentant au moins un auteur publié durant la période d'éligibilité et exerçant dans la langue correspondant à la catégorie concernée

Les candidatures peuvent être soumises par :

- ◆ l'agent littéraire lui-même
- ◆ l'agence qui l'emploie
- ◆ un auteur qu'il représente
- ◆ l'organisation des Golden Quills

Date d'éligibilité

L'agent doit avoir exercé son activité de représentation d'auteurs durant la période d'éligibilité de l'édition concernée.

Cas particuliers

- ◆ Un même agent ne peut faire l'objet que d'une seule candidature par édition, quel que soit le nombre d'auteurs qui le proposent
- ◆ La candidature porte sur l'agent, non sur l'agence. Plusieurs agents d'une même agence peuvent concourir individuellement
- ◆ En cas de changement d'agence durant la période d'éligibilité, la candidature est examinée sous l'identité de l'agent au moment de la clôture des candidatures
- ◆ Les agents ayant cessé leur activité avant la clôture des candidatures ne sont pas admis

2.9 Eligibilité des livres audio

Conditions générales

Les livres audio éligibles sont :

- ◆ Les livres audio ayant fait l'objet d'une publication commerciale
- ◆ Les livres audio disponibles dans la langue de la catégorie concernée
- ◆ Les livres audio portant sur une œuvre relevant des genres récompensés par les Golden Quills
- ◆ Les productions de maisons d'édition, de studios indépendants et les productions autoéditées

Les candidatures peuvent être soumises par :

- ◆ l'éditeur audio ou le studio de production
- ◆ l'auteur de l'œuvre
- ◆ le narrateur
- ◆ l'organisation des Golden Quills

Date d'éligibilité

Le livre audio doit avoir été publié pour la première fois dans la langue de la catégorie concernée durant la période d'éligibilité de l'édition.

La date de publication retenue est celle de la version audio, indépendamment de la date de publication de l'œuvre écrite.

Objet de l'évaluation

L'évaluation porte exclusivement sur l'interprétation et la production sonore. La qualité littéraire de l'œuvre écrite n'entre pas en compte dans cette catégorie.

Cas particuliers

- ◆ Une œuvre peut concourir simultanément dans sa catégorie littéraire et en catégorie livre audio. Les deux candidatures sont indépendantes et évaluées séparément
- ◆ Les livres audio interprétés par plusieurs narrateurs font l'objet d'une candidature commune. Les narrateurs sont présentés, nommés et, le cas échéant, récompensés conjointement
- ◆ Une nouvelle version audio d'une œuvre déjà publiée en audio constitue une candidature distincte si elle fait l'objet d'un nouvel enregistrement
- ◆ Les livres audio générés par synthèse vocale ne sont pas admis

2.10 Modalités de dépôt et de candidature

Modalités de dépôt

Les candidatures se déposent exclusivement via le formulaire dédié sur le site officiel des Golden Quills : www.thegoldenquills.com.

Toute candidature incomplète ou déposée par un autre moyen ne sera pas prise en compte.

Période de candidature

Les candidatures sont ouvertes de mai à novembre 2027. Elles sont attribuées aux membres du comité de lecture au fur et à mesure de leur réception, sans attendre la clôture de la période de candidature.

Toute candidature reçue après le mois de novembre 2027 ne sera pas prise en compte, sauf disposition contraire communiquée par l'organisation.

Des oeuvres dont la date de sortie se situe après la clôture des candidatures, peuvent être introduites en amont de leur sortie officielle, dans le créneau de candidature requis.

Coût de la candidature

La candidature aux Golden Quills est entièrement gratuite. En la soumettant, l'auteur (ou l'entité candidate) autorise le comité de lecture et le jury à lire, évaluer et juger la qualité de son oeuvre ou de son travail dans le cadre du processus de sélection, ainsi qu'à utiliser son nom et l'illustration de son oeuvre dans le cadre strict de la communication de l'événement et de la cérémonie elle-même.

Format de dépôt

L'auteur s'engage à transmettre son oeuvre au format PDF ou ePub lors de sa soumission.

Pour les candidatures déposées en catégorie livre audio, un fichier audio complet ou un lien d'écoute privé et intégral est requis. Les liens d'écoute doivent demeurer actifs durant toute la durée du processus de sélection.

Les Golden Quills s'engagent à ne divulguer d'aucune façon tout ou une partie de l'oeuvre de l'auteur, en dehors de ses membres du comité de lecture et du jury professionnel.

Qualité du déposant

Les candidatures sont réservées aux ayants droit et aux personnes habilitées à représenter l'oeuvre ou le travail présenté, dans les conditions définies aux articles 2.1 à 2.10.

En déposant une candidature, le déposant certifie disposer des droits nécessaires ou de l'autorisation expresse de leur titulaire.

Toute candidature déposée par un tiers non habilité est écartée sans examen.

L'organisation se réserve le droit de demander toute pièce justifiant de cette qualité.

L'organisation informe l'auteur et, le cas échéant, sa maison d'édition de toute candidature déposée concernant son oeuvre.

3. Processus de sélection

Les Golden Quills reposent sur un processus de sélection en plusieurs étapes afin de garantir une évaluation impartiale, cohérente et transparente. Chaque candidature est étudiée successivement par un comité de lecture, puis, pour les œuvres finalistes, par un jury professionnel.

Vérification des candidatures

Vérification des critères d'éligibilité

Validation des catégories

Demande d'informations complémentaires si nécessaire

Rejet des candidatures non conformes

3.1 Le comité de lecture

Le comité de lecture constitue la première étape du processus de sélection des Golden Quills. Il a pour mission d'étudier l'ensemble des candidatures reçues, de les évaluer selon la grille officielle des Golden Quills et de sélectionner les cinq finalistes de chaque catégorie qui seront ensuite soumis au jury professionnel.

Composition

Le comité de lecture est composé d'un nombre de lecteurs déterminé chaque année par l'organisation, en fonction du nombre de candidatures reçues. Il comprend généralement entre 50 et 70 membres.

Ils doivent remplir ces critères au minimum :

être âgé de 18 ans au moins
lire couramment la ou les langues des catégories évaluées
disposer d'un appareil permettant la lecture numérique

Les membres sont choisis en fonction de leur expérience de lecture, de leurs connaissances des genres littéraires concernés et de leur capacité à assurer une évaluation impartiale.

L'organisation veille à constituer un comité diversifié, composé notamment de lecteurs passionnés, créateurs de contenu littéraire, blogueurs, chroniqueurs ou autres profils disposant d'une expérience significative dans le domaine de la lecture.

Chaque membre signe une charte de confidentialité et d'impartialité avant son intégration au comité.

Les membres du comité de lecture sont nommés publiquement, sous leur nom, leur pseudonyme ou le nom de leur média, selon le choix qu'ils expriment lors de leur candidature.

Recrutement du comité de lecture

Les candidatures au comité de lecture sont ouvertes chaque année. Les membres sont sélectionnés par l'organisation sur la base de leur profil de lecteur, de leurs habitudes de lecture, de leurs genres de prédilection et de leur motivation.

L'objectif est de constituer un comité équilibré, représentatif des différents genres récompensés et capable d'assurer une évaluation de qualité.

Répartition des catégories

Chaque membre du comité est affecté à une ou plusieurs catégories en fonction de ses habitudes de lecture et de ses domaines de prédilection.

L'organisation veille à équilibrer la répartition des œuvres entre les membres afin de garantir une charge de lecture cohérente.

Certaines catégories peuvent partager des lecteurs lorsque leurs genres sont proches.

Chaque membre déclare, lors de sa candidature puis à tout moment en cours de mission, les liens personnels ou professionnels qu'il entretient avec le secteur du livre. Ces déclarations ne constituent pas un motif d'exclusion et servent exclusivement à l'attribution des œuvres.

Attribution des œuvres

Chaque œuvre est confiée à au minimum trois membres du comité de lecture. Une fois ce seuil de trois évaluations atteint, elle n'est plus proposée à la sélection.

Lorsque certaines œuvres n'ont pas atteint le nombre minimum d'évaluations, l'organisation les attribue en priorité aux membres du comité afin de garantir une évaluation équitable de l'ensemble des candidatures.

Chaque membre du comité s'engage à compléter au minimum 8 fiches d'évaluation par édition. Au moins une œuvre autoéditée doit obligatoirement faire partie des ouvrages évalués par chaque membre.

Les lecteurs ne connaissent pas les notes attribuées par les autres membres avant la révélation des lauréats.

Évaluation

Les œuvres sont évaluées exclusivement au moyen de la grille officielle des Golden Quills. Chaque critère est noté sur 10 points.

Chaque lecteur attribue ses notes de manière indépendante.

Les commentaires laissés par les membres du comité ont pour objectif d'accompagner leur évaluation et de faciliter, si nécessaire, le travail du jury professionnel.

Sélection des finalistes

À l'issue de la période d'évaluation, les notes attribuées par le comité de lecture sont centralisées par l'organisation.

Les cinq candidatures ayant obtenu la meilleure note moyenne dans chaque catégorie sont déclarées finalistes et transmises au jury professionnel.

En cas d'égalité, l'organisation des Golden Quills et le jury final s'attribue le pouvoir de trancher.

Confidentialité

Les membres du comité de lecture s'engagent à :

- ◆ ne pas diffuser, reproduire ni transmettre à des tiers les fichiers qui leur sont confiés
- ◆ ne pas divulguer leurs évaluations ni celles des autres membres
- ◆ signaler tout conflit d'intérêts
- ◆ préserver l'impartialité du processus de sélection

Tout manquement à ces engagements pourra entraîner une exclusion immédiate du comité de lecture !

3.2 Le jury final

Le jury professionnel constitue la seconde et dernière étape du processus de sélection des Golden Quills. Il intervient uniquement après la sélection des cinq finalistes de chaque catégorie par le comité de lecture.

Le jury est chargé d'évaluer les finalistes selon les grilles officielles des Golden Quills et de désigner les lauréats.

Composition du jury

Deux jurys totalement indépendants sont constitués :

- ◆ Jury francophone, chargé d'évaluer les catégories francophones.
- ◆ Jury international, chargé d'évaluer les catégories internationales.

Chaque jury est composé de professionnels du secteur du livre, sélectionnés par l'organisation des Golden Quills selon leur domaine d'expertise.

Chaque juré signe une charte de confidentialité, d'impartialité et de gestion des conflits d'intérêts avant son entrée en fonction.

Répartition des catégories

Les jurés sont répartis selon leur domaine d'expertise.

Catégories littéraires

Chaque genre littéraire dispose de son propre jury composé de cinq professionnels.

Ces jurés évaluent exclusivement les cinq finalistes de leur catégorie.

Les catégories concernées sont :

- ◆ Romance
- ◆ Fantasy
- ◆ Romantasy
- ◆ Science-fiction
- ◆ Thriller

Chaque catégorie existe en version francophone et en version internationale. Les jurés n'évaluent que les œuvres correspondant à la langue du jury auquel ils appartiennent.

Selon leur domaine d'expertise, certains jurés peuvent siéger dans plusieurs catégories lorsque leurs compétences le permettent (par exemple Romance et Romantasy).

Catégories Personnages

Les catégories :

- ◆ Meilleur personnage principal
- ◆ Meilleur sidekick
- ◆ Meilleur antagoniste

ne disposent pas d'un jury propre. Les cinq finalistes sont répartis entre les jurés du genre littéraire correspondant.

Exemple :

un personnage issu d'une romance est évalué par les jurés Romance

Catégorie Saga

Les cinq finalistes de la catégorie Best Saga sont répartis entre les jurés professionnels des catégories littéraires correspondant à leur genre.

Chaque saga est ainsi évaluée par des jurés possédant une expertise du genre concerné (Romance, Romantasy, Fantasy, Science-Fiction ou Thriller).

Cette répartition permet de garantir une évaluation réalisée par des professionnels familiers de l'univers et des codes propres à chaque saga.

Catégorie Livre audio

Les cinq livres audio finalistes sont évalués par un jury spécialisé composé de trois professionnels, disposant d'une expertise dans l'univers du livre audio.

Catégorie Roman autoédité

Les cinq romans autoédités finalistes sont répartis selon leur genre littéraire.

Ils sont évalués par les jurés spécialisés du genre correspondant

Catégorie Livre de l'année

Les huit œuvres ayant obtenu les meilleures notes moyennes du comité de lecture, toutes catégories littéraires confondues, sont déclarées finalistes du Livre de l'année.

Le prix est attribué à celle de ces huit finalistes ayant obtenu la meilleure note du jury professionnel dans sa catégorie d'origine.

Cette distinction ne fait l'objet ni d'une candidature distincte, ni d'une évaluation complémentaire par le comité de lecture ou par le jury professionnel. Elle résulte directement des notes attribuées au cours du processus de sélection.

En cas d'égalité, le jury professionnel départage.

Catégorie Carrière exceptionnelle

La distinction récompense un auteur confirmé dont l'œuvre et le parcours ont marqué durablement le genre littéraire qu'il représente.

Elle est attribuée directement par l'organisation des Golden Quills, en dehors du processus de sélection du comité de lecture et du jury professionnel.

Conditions :

- L'auteur distingué doit être présent lors de la cérémonie de remise des prix.
- Le choix repose sur la notoriété, l'influence et la contribution de l'auteur au monde du livre.

Cette récompense n'est pas soumise à la période d'éligibilité définie pour les autres catégories : elle peut être attribuée en reconnaissance de l'ensemble de la carrière de l'auteur.

Catégories « Monde du livre »

Les catégories du Monde du livre récompensent les acteurs de la chaîne du livre, et non les œuvres.

Elles comprennent notamment :

- ◆ Meilleur auteur
- ◆ Meilleure maison d'édition
- ◆ Meilleur agent littéraire
- ◆ Librairie de l'année
- ◆ Meilleur influenceur littéraire
- ◆ Meilleure couverture
- ◆ Meilleure traduction

Ces catégories sont évaluées par l'ensemble du jury professionnel.

Le résultat final est déterminé selon la répartition suivante :

60 % : vote du jury professionnel

40 % : vote du public

Le vote du public est ouvert uniquement pendant la période définie par l'organisation des Golden Quills. Le vote du public est organisé exclusivement par l'organisation des Golden Quills, selon les modalités communiquées sur les supports officiels de l'événement. Seules les œuvres ou candidatures désignées finalistes par le comité de lecture peuvent être soumises au vote du public.

Chaque votant ne peut participer qu'une seule fois par catégorie. L'organisation se réserve le droit de mettre en place tout dispositif de vérification qu'elle juge nécessaire afin de garantir la sincérité du scrutin.

Toute tentative de fraude, notamment par l'utilisation de comptes multiples, de procédés automatisés, d'achats de votes ou de tout autre moyen visant à fausser les résultats, peut entraîner l'annulation des votes concernés, voire la disqualification de la candidature en cas de fraude avérée.

À l'issue de la période de vote, les résultats sont transmis à l'organisation, puis intégrés au calcul des catégories concernées selon la pondération prévue par le présent règlement.

Catégorie Coup de cœur du public

La catégorie Coup de cœur du public est exclusivement attribuée par le vote du public.

À l'issue de la sélection des finalistes par le comité de lecture, l'ensemble des œuvres finalistes des catégories littéraires est soumis au vote du public.

Chaque votant peut désigner son œuvre favorite selon les modalités définies par l'organisation des Golden Quills.

L'œuvre ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages remporte le prix Coup de cœur du public.

Cette distinction est indépendante des récompenses attribuées par le jury professionnel et une même œuvre peut être récompensée à la fois par le jury et par le public.

Cette distinction n'entre pas dans le calcul des autres catégories et ne modifie en aucun cas les résultats établis par le jury professionnel.

3.3 Confidentialité des votes et des résultats

Afin de garantir l'intégrité, l'impartialité et la transparence des Golden Quills, l'ensemble du processus de sélection est soumis à une stricte confidentialité.

Les membres du comité de lecture et les jurés professionnels s'engagent à ne divulguer aucune information relative aux notes attribuées, aux délibérations ou aux résultats avant leur annonce officielle.

À l'issue de la période d'évaluation, les votes sont centralisés, vérifiés et définitivement verrouillés par l'organisation des Golden Quills.

Les résultats sont conservés de manière strictement confidentielle jusqu'à leur révélation officielle lors de la cérémonie.

Afin de garantir l'intégrité du processus, les résultats seront placés sous le contrôle d'un huissier de justice, chargé d'en assurer la conservation et la confidentialité jusqu'à leur proclamation officielle.

Tout manquement aux obligations de confidentialité ou toute tentative d'influencer le processus de sélection pourra entraîner l'exclusion immédiate du comité de lecture ou du jury professionnel, l'annulation des votes concernés et toute autre mesure jugée nécessaire par l'organisation.

3.4 Le prix

Ce que remporte un lauréat

Chaque lauréat reçoit un trophée officiel des Golden Quills, remis lors de la cérémonie de remise des prix.

Il se voit également attribuer un badge officiel « Golden Quills », que l'auteur, la maison d'édition ou l'ayant droit concerné peut apposer durablement sur les éditions futures de l'œuvre récompensée (couverture, supports promotionnels, communication éditoriale).

La victoire est mise en avant sur l'ensemble des supports de communication de l'événement, avant, pendant et après la cérémonie : site internet, réseaux sociaux, programme officiel et relais presse.

Au-delà de la distinction elle-même, chaque lauréat rejoint le cercle des œuvres et des talents reconnus par les Golden Quills, avec une visibilité durable auprès des lecteurs, des professionnels du livre et des médias.

Invitation des finalistes à la cérémonie

Les cinq finalistes de chaque catégorie sont invités à assister à la cérémonie de remise des prix des Golden Quills, quel que soit le résultat final.

Cette invitation comprend l'accès à la soirée de gala, incluant le repas gastronomique, ainsi qu'une présence aux côtés des autres finalistes, des membres du jury et des invités d'exception de l'événement.

Être désigné finaliste constitue en soi une reconnaissance officielle des Golden Quills, indépendamment de l'attribution finale du prix.

4. Evaluation des oeuvres

L'organisation peut procéder à la vérification de toute évaluation présentant des notes manifestement incohérentes ou laissant présumer une absence d'analyse réelle de l'œuvre. Les évaluations jugées abusives ou frauduleuses pourront être écartées.

4.1 Grilles d'évaluation des oeuvres

Intrigue (20%)

L'histoire est-elle bien construite ?

- ✦ Cohérence générale
- ✦ Structure
- ✦ Qualité des rebondissements
- ✦ Résolution satisfaisante

Personnages (20%)

Les personnages sont-ils convaincants ?

- ✦ Profondeur psychologique
- ✦ Evolution
- ✦ Cohérence des motivations
- ✦ Qualité des relations

Univers / Immersion (15%)

Le lecteur est-il immergé dans l'univers ?

Pour Fantasy, SF et Romantasy :

- ✦ Worldbuilding
- ✦ Système magique
- ✦ Cohérence de l'univers

Pour Romance ou Thriller :

- ✦ Crédibilité du cadre
- ✦ Immersion générale

Émotion et impact (15%)

Le livre provoque-t-il des émotions ?

- ✦ Tension
- ✦ Attachement
- ✦ Surprise
- ✦ Impact durable

Originalité (10%)

L'œuvre apporte-t-elle quelque chose de nouveau ?

- ✦ Concepts
- ✦ Approche
- ✦ Personnages
- ✦ Univers

Rythme et narration (10%)

- ✦ Fluidité
- ✦ Equilibre
- ✦ Gestion des temps forts
- ✦ Absence de longueurs majeures

Qualité globale (10%)

Ce livre mérite-t-il réellement sa place parmi les meilleurs de l'année ?

4.2 Grille d'évaluation des personnages

Profondeur du personnage (25%)

- ◆ Psychologie
- ◆ Motivations
- ◆ Cohérence

Évolution (20%)

- ◆ Progression
- ◆ Développement

Impact sur l'histoire (20%)

- ◆ Importance réelle dans le récit

Mémorabilité (20%)

- ◆ Caractère marquant
- ◆ Présence

Attachement / Réaction du lecteur (15%)

- ◆ Empathie
- ◆ Fascination
- ◆ Emotion

4.3 Grille d'évaluation de l'Auteur de l'année

Qualité du travail littéraire (35 %)

L'auteur a-t-il démontré un haut niveau de maîtrise tout au long de la période d'éligibilité ?

- ◆ Qualité globale des publications
- ◆ Régularité
- ◆ Maîtrise de l'écriture
- ◆ Exigence littéraire

Univers et identité d'auteur (25 %)

L'auteur possède-t-il une identité littéraire forte et reconnaissable ?

- ◆ Originalité
- ◆ Signature d'écriture
- ◆ Cohérence de son univers
- ◆ Créativité

Évolution et contribution (20 %)

L'auteur s'est-il distingué au cours de l'année ?

- ◆ Progression par rapport aux publications précédentes
- ◆ Ambition des projets
- ◆ Diversité des publications (si applicable)
- ◆ Contribution au paysage littéraire

Professionnalisme (20 %)

L'auteur représente-t-il positivement le monde du livre ?

- ◆ Respect des lecteurs et des partenaires
- ◆ Qualité des échanges
- ◆ Professionnalisme
- ◆ Engagement dans la communauté littéraire

4.4 Grille d'évaluation de la meilleure couverture

Impact visuel (30%)

La couverture attire-t-elle immédiatement l'attention du lecteur ?

- ◆ Visibilité en librairie
- ◆ Capacité à se démarquer
- ◆ Première impression

Qualité artistique (30%)

La réalisation est-elle réussie ?

- ◆ Composition
- ◆ Illustration
- ◆ Typographie
- ◆ Harmonie générale

Représentation de l'oeuvre (20%)

La couverture reflète-t-elle correctement le contenu du livre ?

- ◆ Ambiance
- ◆ Genre
- ◆ Thèmes principaux

Originalité (20%)

La couverture propose-t-elle une identité visuelle marquante ?

- ◆ Créativité
- ◆ Singularité
- ◆ Mémorabilité

4.5 Grille d'évaluation de la meilleure traduction

Fidélité à l'oeuvre originale (40%)

La traduction respecte-t-elle le sens du texte d'origine ?

- ◆ Précision
- ◆ Conservation des nuances
- ◆ Respect des intentions de l'auteur

Fluidité de lecture (30%)

Le texte traduit se lit-il naturellement ?

- ◆ Qualité du français ou de l'anglais
- ◆ Absence de formulations maladroites
- ◆ Confort de lecture

Respect du ton et de l'ambiance (30%)

La personnalité de l'oeuvre est-elle préservée ?

- ◆ Humour
- ◆ Emotion
- ◆ Style narratif
- ◆ Ambiance générale

4.6 Grille d'évaluation du meilleur livre audio

Qualité de l'interprétation (30%)

Le narrateur donne-t-il vie au texte ?

- ◆ Justesse du ton
- ◆ Incarnation des personnages
- ◆ Différenciation des voix
- ◆ Expressivité

Qualité de la voix et de la diction (25%)

La voix est-elle agréable et intelligible ?

- ◆ Timbre & Articulation
- ◆ Clarté & Confort d'écoute sur la durée

Rythme et direction (20%)

La lecture est-elle bien menée ?

- ◆ Gestion du rythme
- ◆ Silences et respirations
- ◆ Tenue sur l'ensemble de l'ouvrage

Qualité technique et production (15%)

La réalisation est-elle soignée ?

- ◆ Prise de son & Montage
- ◆ Homogénéité
- ◆ Habillage sonore éventuel

Adéquation voix et œuvre (10%)

La narration sert-elle le texte ?

- ◆ Cohérence avec le genre et l'ambiance
- ◆ Respect de l'intention de l'auteur

4.7 Grille d'évaluation de la meilleure maison d'édition

Qualité du catalogue annuel (40%)

Les oeuvres publiées durant la période présentent-elles un niveau de qualité élevé ?

- ◆ Cohérence éditoriale
- ◆ Sélection des titres
- ◆ Diversité du catalogue

Qualité éditoriale (30%)

La maison fournit-elle un travail éditorial exemplaire ?

- ◆ Correction
- ◆ Mise en page
- ◆ Fabrication
- ◆ Suivi des auteurs

Contribution au secteur (30%)

Quel est son impact sur la communauté ?

- ◆ Découverte de nouveaux talents
- ◆ Mise en avant des nouveaux auteurs
- ◆ Soutien des auteurs
- ◆ Innovation
- ◆ Rayonnement du secteur

4.8 Grille d'évaluation de la librairie de l'année

Qualité de l'expérience client (30%)

La librairie offre-t-elle un accueil et un service de qualité ?

- ◆ Conseil
- ◆ Disponibilité
- ◆ Ambiance

Mise en avant des livres (25%)

Les livres sont-ils présentés de manière attractive ?

- ◆ Vitrites
- ◆ Recommandations
- ◆ Organisation

Dynamisme (25%)

La librairie participe-t-elle activement à la vie littéraire ?

- ◆ Dédicaces
- ◆ Evénements
- ◆ Rencontres

Engagement communautaire (20%)

La librairie contribue-t-elle à créer une communauté ?

- ◆ Fidélisation
- ◆ Echanges
- ◆ Implication locale

4.9 Grille d'évaluation de l'influenceur de l'année

Qualité des contenus (40%)

Les contenus sont-ils pertinents, travaillés et informatifs ?

- ◆ Analyses
- ◆ Recommandations
- ◆ Créativité

Contribution à la communauté (25%)

Participe-t-il activement à l'écosystème du livre ?

- ◆ Découverte d'oeuvres
- ◆ Soutien aux auteurs
- ◆ Echanges avec les lecteurs

Expertise littéraire (20%)

L'influenceur démontre-t-il une réelle connaissance du secteur ?

- ◆ Diversité des lectures
- ◆ Pertinence des critiques
- ◆ Compréhension des genres

Impact positif sur le secteur (15%)

Son comportement est-il cohérent avec les valeurs des Golden Quills ?

- ◆ Transparence
- ◆ Respect
- ◆ Intégrité

4.10 Grille d'évaluation de l'agent littéraire de l'année

Accompagnement des auteurs (35%)

L'agent défend-il efficacement les intérêts de ses auteurs ?

- ◆ Qualité du suivi
- ◆ Négociation des contrats
- ◆ Conseil éditorial et de carrière
- ◆ Disponibilité

Résultats sur la période (30%)

Le travail de l'agent s'est-il traduit par des réussites concrètes ?

- ◆ Placements et cessions de droits
- ◆ Ventes à l'international
- ◆ Adaptations audiovisuelles
- ◆ Visibilité obtenue pour ses auteurs

Contribution au secteur (20%)

Quel est son impact sur l'écosystème du livre ?

- ◆ Découverte de nouveaux talents
- ◆ Défense de la diversité des voix
- ◆ Rayonnement du secteur

Professionnalisme (15%)

L'agent représente-t-il positivement le monde du livre ?

- ◆ Éthique et transparence
- ◆ Qualité des échanges avec les partenaires
- ◆ Réputation professionnelle

5. Exclusion, retrait et annulation d'une candidature

Afin de préserver l'intégrité, l'équité et la crédibilité des Golden Quills, l'organisation se réserve le droit d'exclure, de retirer ou d'annuler toute candidature ne respectant pas le présent règlement.

Motifs d'exclusion

Une candidature peut notamment être exclue dans les situations suivantes :

- ✦ non-respect des critères d'éligibilité
- ✦ transmission d'informations inexactes ou volontairement trompeuses
- ✦ fraude, tentative de fraude ou usurpation d'identité
- ✦ plagiat ou violation des droits d'auteur
- ✦ manipulation ou tentative de manipulation du processus de sélection ou du vote du public
- ✦ achat de votes, utilisation de robots, comptes automatisés ou tout autre procédé destiné à fausser les résultats
- ✦ pression, intimidation ou tentative d'influence exercée sur les membres du comité de lecture, les jurés ou l'organisation
- ✦ comportement portant gravement atteinte à l'image, à l'intégrité ou au bon déroulement des Golden Quills

Procédure

L'organisation peut demander tout document ou toute information complémentaire permettant de vérifier la conformité d'une candidature.

Le candidat concerné peut être invité à fournir ses observations avant qu'une décision définitive ne soit prise, sauf en cas de fraude manifeste ou de situation nécessitant une exclusion immédiate.

Conséquences

En cas d'exclusion :

- ◆ la candidature est retirée de la sélection
- ◆ toute nomination ou distinction obtenue peut être annulée
- ◆ l'œuvre suivante la mieux classée peut être repêchée afin de compléter la liste des finalistes, si le calendrier de l'édition le permet
- ◆ l'organisation peut refuser toute nouvelle candidature de la personne ou de l'entité concernée lors d'une ou plusieurs éditions ultérieures, selon la gravité des faits

Décision finale

Toute décision d'exclusion est prise par l'organisation des Golden Quills après examen des éléments disponibles.

Cette décision est définitive et ne peut faire l'objet d'aucun recours dans le cadre des Golden Quills.

L'organisation se réserve le droit d'interpréter le présent règlement et de statuer sur toute situation exceptionnelle ou non prévue par celui-ci. Ses décisions sont prises dans le respect des principes d'équité, d'impartialité et de l'esprit des Golden Quills

Retrait volontaire

Un candidat peut demander le retrait de sa candidature à tout moment avant la clôture des candidatures, en s'adressant à l'organisation des Golden Quills. Passé ce délai, le retrait n'est plus possible.

5.1 Incompatibilités

Afin de garantir l'indépendance du processus de sélection, l'exercice d'une mission d'évaluation au sein des Golden Quills est incompatible avec le dépôt d'une candidature.

Portée de l'incompatibilité

Les membres du comité de lecture et les membres du jury professionnel ne peuvent, au titre de l'édition durant laquelle ils exercent leur mission :

- ◆ déposer une candidature dans quelque catégorie que ce soit
- ◆ voir déposée en leur nom une candidature par un tiers
- ◆ concourir au titre d'une œuvre dont ils sont l'auteur, le traducteur, le cover designer ou le narrateur
- ◆ concourir au titre d'une maison d'édition, d'une librairie ou d'une agence qu'ils dirigent

Conséquences

Toute candidature déposée en violation du présent article est écartée.

La découverte d'une telle situation en cours d'édition entraîne, selon le cas, le retrait de la candidature ou la fin immédiate de la mission d'évaluation, sans préjudice des autres dispositions de l'article 5.

Cas particuliers

- ◆ L'incompatibilité est limitée à l'édition concernée. Un ancien membre du comité de lecture ou du jury peut candidater lors d'une édition ultérieure au cours de laquelle il n'exerce aucune mission d'évaluation
- ◆ Un candidat retenu au comité de lecture ou au jury alors qu'une candidature a déjà été déposée en son nom choisit entre le retrait de sa candidature et le renoncement à sa mission d'évaluation

6. Dispositions générales

6.1 Acceptation du règlement

La participation aux Golden Quills, à quelque titre que ce soit (candidat, membre du comité de lecture, juré, votant du public), implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent règlement est consultable et téléchargeable à tout moment sur le site officiel des Golden Quills. Nul ne peut se prévaloir d'une méconnaissance de ses dispositions pour y déroger.

En cas de doute sur l'interprétation d'une clause, l'organisation des Golden Quills est seule habilitée à trancher, dans le respect des principes d'équité et d'impartialité définis à l'article 5.

6.2 Modification du règlement

L'organisation des Golden Quills se réserve le droit de modifier, compléter ou adapter le présent règlement, notamment d'une édition à l'autre, afin de tenir compte de l'évolution de l'événement, du nombre de candidatures ou de contraintes organisationnelles.

Toute modification substantielle intervenant en cours d'édition fait l'objet d'une communication aux candidats et participants concernés, via le site internet et/ou par email.

Une modification du règlement ne peut avoir pour effet de remettre en cause l'éligibilité d'une candidature déjà validée au regard des règles en vigueur au moment de son dépôt.

6.3 Indépendance du processus de sélection

Les Golden Quills garantissent une séparation stricte entre leurs activités commerciales et leur processus de sélection.

Absence d'avantage lié à une participation commerciale

La participation commerciale à l'événement, sous quelque forme que ce soit, n'ouvre aucun droit, aucune priorité ni aucun avantage dans le processus de sélection. Sont notamment concernés :

- ◆ la réservation d'un emplacement d'exposant sur le festival
- ◆ la conclusion d'un contrat de partenariat ou de sponsoring
- ◆ l'achat de billets, quelle qu'en soit la catégorie
- ◆ l'obtention du label d'autoédition délivré par l'organisation

Réciprocité

Une nomination, une distinction ou l'attribution d'un prix n'ouvre aucun droit, aucune priorité ni aucun avantage tarifaire sur les prestations commerciales de l'événement.

Séparation des intervenants

- ◆ Aucun membre du comité de lecture ou du jury professionnel n'intervient dans l'attribution des emplacements d'exposants, dans la négociation des partenariats ou dans l'évaluation des dossiers du label d'autoédition
- ◆ Les évaluateurs du label d'autoédition ne peuvent siéger au comité de lecture ni au jury professionnel

6.4 Usage du nom et du logo des Golden Quills

Autorisation accordée aux finalistes et aux lauréats

Les finalistes et les lauréats, ainsi que les maisons d'édition, agents, traducteurs, cover designers, librairies et créateurs concernés, sont autorisés à faire usage du logo correspondant à leur distinction.

Cet usage est consenti à titre gratuit et sans limitation de durée, pour l'œuvre ou le travail distingué, et couvre notamment :

- ◆ les exemplaires de l'œuvre, sous forme de bandeau, de sticker ou d'élément de couverture
- ◆ les supports de promotion, catalogues et communications commerciales
- ◆ les sites internet, réseaux sociaux et signatures électroniques

Conditions d'utilisation

- ◆ le logo est reproduit sans modification de sa forme, de ses proportions ou de ses couleurs
- ◆ il est accompagné de la mention de la catégorie et de l'année de la distinction
- ◆ le logo « Finaliste » ne peut en aucun cas être présenté comme un logo « Lauréat »
- ◆ l'usage doit rester fidèle à la nature exacte de la distinction obtenue

Autres utilisations

Toute autre utilisation du nom, du logo ou de l'identité visuelle des Golden Quills est soumise à l'autorisation écrite préalable de l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de faire cesser tout usage non conforme au présent article.

6.5 Propriété intellectuelle

La participation aux Golden Quills, sous quelque forme que ce soit, n'emporte aucun transfert de droits d'auteur ni de propriété intellectuelle sur l'œuvre ou le travail présenté.

L'auteur, la maison d'édition, le traducteur, le cover designer ou toute autre entité candidate demeure seul titulaire de l'ensemble des droits attachés à sa candidature. En déposant une candidature, l'auteur ou l'entité candidate autorise l'organisation des Golden Quills à reproduire et diffuser son nom, son pseudonyme, sa photographie, l'illustration de son œuvre et de brefs extraits de celle-ci, exclusivement dans le cadre de la communication liée à l'événement (site internet, réseaux sociaux, programme officiel, cérémonie, relais presse)

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour la durée de l'édition concernée et pour une durée raisonnable après celle-ci à des fins d'archivage et de communication institutionnelle des Golden Quills, sans limitation de territoire.

Les membres du comité de lecture et du jury s'engagent à ne conserver, diffuser ou exploiter, sous quelque forme que ce soit, aucune copie des œuvres qui leur sont confiées en dehors du strict cadre de leur mission d'évaluation.

6.6 Protection des données personnelles

Dans le cadre du dépôt d'une candidature, de l'inscription au comité de lecture, au jury ou au vote du public, l'organisation des Golden Quills collecte certaines données personnelles (nom, prénom, coordonnées, informations professionnelles, éléments relatifs à l'œuvre ou au travail présenté).

Ces données sont traitées aux seules fins de la gestion du processus de candidature, de sélection, de vote et de la communication liée à l'événement, sur la base du consentement donné par la personne concernée au moment de sa candidature ou de son inscription.

Elles sont conservées pour la durée nécessaire à ces finalités, puis archivées pour une durée raisonnable à des fins statistiques et de suivi des éditions successives.

Elles ne sont communiquées qu'aux personnes directement impliquées dans le processus de sélection (organisation, comité de lecture, jury) et, le cas échéant, aux prestataires techniques nécessaires à la gestion de l'événement (plateforme de candidature, billetterie), tenus aux mêmes obligations de confidentialité.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de ses données, ainsi que d'un droit à la portabilité, qu'elle peut exercer en écrivant à l'organisation des Golden Quills. Elle dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données compétente.

6.7 Cas de force majeure

L'organisation des Golden Quills ne pourra être tenue responsable de l'annulation, du report, de la modification du lieu, du format ou du contenu de tout ou partie de l'événement en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté (catastrophe naturelle, épidémie, décision d'une autorité publique, grève, défaillance d'un prestataire essentiel, ou tout autre événement imprévisible et irrésistible).

Dans une telle situation, l'organisation communiquera dans les meilleurs délais aux candidats, participants et détenteurs de billets les modalités adaptées à la situation (report, format alternatif, modalités de remboursement le cas échéant), sans que sa responsabilité puisse être engagée au delà de ces mesures.

6.8 Droit applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est rédigé en français ; en cas de traduction dans une autre langue, la version française fait foi en cas de divergence d'interprétation.

Il est soumis au droit belge. En cas de litige relatif à son interprétation ou à son application, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord, le litige relève de la compétence exclusive des tribunaux belges.

6.9 Contact

Pour toute question relative au présent règlement, à une candidature, à l'éligibilité ou au déroulement de la sélection, les candidats et participants peuvent contacter l'organisation des Golden Quills à l'adresse : contact@thegoldenquills.com

Pour l'exercice des droits relatifs aux données personnelles (article 6.4), toute demande peut être adressée à cette même adresse, en précisant l'objet de la demande.